

remarque que le Budget supplémentaire (B) de 1988-1989 a été déposé à l'autre endroit en date du 16 décembre 1988. Il a été déposé à divers comités permanents de cette Chambre.

Comment se fait-il que le Sénat n'a pas reçu ce budget supplémentaire tel que le *Règlement du Sénat* et la tradition le veulent? Comment se fait-il que le comité sénatorial permanent des finances nationales qui s'occupe habituellement des prévisions budgétaires n'a pas été formé pour étudier ce budget supplémentaire?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement, ministre d'État (Relations fédérales-provinciales) et ministre suppléant des Communications): Honorables sénateurs, mon ami le sénateur Doody m'informe que ces crédits ont été déposés en cette Chambre il y a quelques jours.

Je ne suis pas responsable des réunions des différents comités. Si l'honorable sénateur insiste, on peut convoquer d'urgence une réunion du comité permanent des finances nationales à ce sujet. En ce qui concerne les obligations du gouvernement, nous avons déposé les crédits il y a déjà quelques jours.

Le sénateur Leblanc: Lorsque le comité de sélection a siégé, il aurait pu faire rapport et reformer le comité permanent des finances nationales. Est-ce que le comité de sélection a décidé de choisir seulement deux comités?

À ce moment, lorsque le comité de sélection a siégé, il savait pertinemment que les prévisions budgétaires supplémentaires seraient déposées.

Pourquoi n'a-t-il pas décidé de reformer ce comité afin que ce dernier puisse procéder à l'étude de ces prévisions budgétaires? Est-ce que le gouvernement aurait quelque chose à cacher dans ses prévisions budgétaires?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, cette question devrait être adressée au président du comité de sélection, à savoir le whip en chef du gouvernement.

Le sénateur Leblanc: Honorables sénateurs, en fait elle s'adressait à lui. Il s'est levé pour partir lorsque j'ai commencé à poser ma question. Je ne peux pas le retenir en Chambre.

[Traduction]

LA CONSTITUTION

LES RENCONTRES DE PREMIERS MINISTRES—LA PARTICIPATION DES TERRITOIRES

L'honorable Paul Lucier: Honorables sénateurs, ma question, qui s'adresse au leader du gouvernement, concerne la participation des chefs des deux territoires aux entretiens sur la Constitution qui auront peut-être lieu sous peu. Vous conviendrez sans doute qu'il est plutôt difficile de faire la guerre lorsqu'on ne sait pas exactement qui est l'ennemi.

Je voudrais savoir—et je crois que les citoyens des deux territoires ont le droit de savoir—si le gouvernement fédéral s'est opposé à ce que les deux chefs élus participent à toute conférence ou entretien sur la Constitution avec les premiers ministres. Est-ce le gouvernement fédéral qui s'y oppose, les premiers ministres, ou les deux?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement, ministre d'État (Relations fédérales-provinciales) et ministre suppléant des Communications): Honorables sénateurs, il y a eu quatre ou cinq conférences annuelles des premiers ministres

[Le sénateur Leblanc.]

sur l'économie, je crois, au cours du premier mandat de notre gouvernement. Il y a eu plusieurs conférences sur les droits constitutionnels des autochtones. C'étaient là des conférences officielles des premiers ministres.

Je crois juste d'affirmer que, conformément à la pratique établie par nos prédécesseurs, je crois, les chefs de gouvernement des territoires étaient présents et ont été invités à prendre la parole à chacune de ces conférences. C'est la pratique en cours au sein de la fédération à l'heure actuelle.

Je ne comprends pas très bien si le sénateur veut que cette pratique soit modifiée ou s'il laisse entendre que nous l'avons déjà fait, ce qui est faux.

Le sénateur Lucier: Honorables sénateurs, d'abord, j'essaie de cerner le véritable problème. Je ne crois pas que ces conférences soient aussi officielles que les premiers ministres veulent bien le laisser entendre. Je tiens à dire ici que les deux territoires participent de plus en plus à ces conférences. Le dernier gouvernement s'est fait un devoir dans la plupart des cas d'inviter les représentants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest à y participer. Loin de moi l'idée de le contester ou de laisser entendre que nous n'apprécions pas les miettes qu'on nous donne. Ce que je dis, c'est que cela ne suffit plus. Nous en sommes désormais au point où d'importantes modifications constitutionnelles intéressant les deux territoires sont apportées et continuent d'être apportées sans que ceux-ci aient leur mot à dire.

Tout d'abord, je demande que cela change. Je crois que ce qui s'est passé jusqu'à maintenant est inacceptable. Nous avons progressé; notre participation à une conférence ne peut plus se limiter à la présentation d'un discours de quinze minutes avant ou après. Nous n'en sommes plus là. Nous voulons participer à la prise de décisions. Je demande au ministre s'il est contre cette idée. S'il l'est, c'est bien; c'est tout ce que nous voulons savoir. S'il n'est pas contre cette idée, alors qui l'est? Est-ce que ce sont les premiers ministres des provinces? Il y a quelqu'un qui n'est pas d'accord pour que nous participions à part entière aux entretiens sur la Constitution.

● (1500)

Je ne dis pas que nous voulons participer à part entière à toutes les conférences des premiers ministres. Je dis simplement que, lorsqu'un sujet qui nous intéresse figure à l'ordre du jour d'une conférence, nous voulons pouvoir participer pleinement aux délibérations.

Le sénateur Murray: Le sénateur dit que le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest veulent participer au processus de prise de décisions. La question n'est pas de savoir si le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux s'y opposent. Le fait est que nous avons une formule de modification, comme je l'ai dit plus tôt. Les participants au processus de modification de la Constitution sont le Parlement fédéral et les provinces.

Le sénateur peut certainement demander que l'opinion des gouvernements territoriaux soit entendue et respectée et s'attendre à ce que cela se fasse, mais nous ne pouvons pas aller plus loin. Les territoires ne font pas partie du processus officiel de prise de décisions en ce qui concerne les modifications constitutionnelles et n'en feront pas partie tant qu'ils n'auront pas obtenu le statut de provinces.